

## L'ouverture du marché suisse de l'électricité en bref



Le marché suisse de l'électricité s'ouvrira par étapes à partir de 2009. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la LApEI est entrée presque entièrement en vigueur, à quelques exceptions près comme les dispositions concernant le droit d'accéder au réseau. L'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) a suivi le 1<sup>er</sup> avril 2008. Les dispositions concernant l'ouverture du marché aux grands consommateurs et la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Ouverture du marché en deux étapes

La libéralisation a lieu en deux étapes: dans un premier temps, pour les grands clients présentant **une consommation annuelle de plus de 100'000 kWh**, ainsi que pour toutes les entreprises d'approvisionnement en électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Dans un second temps, après un délai transitoire de cinq ans et la possibilité du référendum facultatif, le marché devrait être ouvert complètement aux petits clients et aux ménages privés (**consommation annuelle inférieure à 100'000 kWh**).

### Bon à savoir!

#### La libéralisation est synonyme de libre choix du fournisseur d'électricité

L'approvisionnement en électricité ne sera pas libéralisé dans son ensemble, seul le marché de la fourniture d'électricité le sera. Les divers fournisseurs se font concurrence et le client pourra à l'avenir choisir librement son fournisseur, indépendamment de son emplacement.

#### La libéralisation du marché de l'électricité n'est pas identique à la libéralisation du marché des télécommunications

Lors de l'ouverture du marché des télécommunications, des infrastructures parallèles ont été construites, à part les raccordements des clients. Pour la libéralisation du marché de l'électricité, il en est autrement : il ne serait pas possible de construire plusieurs infrastructures de réseau en parallèle. Ce serait un non-sens économique. Le réseau électrique reste donc unique. L'exploitation du réseau sera toutefois séparée de la production et du négoce. Le réseau reste un monopole ordinaire.

### L'ouverture du marché suisse suit la libéralisation du marché européen de l'électricité

Le marché de l'électricité européen est ouvert et accélère l'ouverture du marché en Suisse. Depuis la mi-2007, le marché de l'électricité est ouvert à tous les ménages privés des pays avoisinant la Suisse. La libéralisation de notre marché de l'électricité assure à la Suisse sa place de plaque tournante dans le réseau d'interconnexion européen, ainsi que son utilité pour l'économie nationale.



## Que sous-entend la libéralisation du marché de l'électricité?

### **Liberté de choix et concurrence grâce à l'ouverture du marché**

Outre la liberté de changer de fournisseur d'électricité, l'ouverture du marché est synonyme d'un meilleur service, de nouveaux produits et prestations basés sur la concurrence de plusieurs fournisseurs. Pour les clients qui souhaitent changer de fournisseur, l'ouverture du marché selon la LApEI simplifie les choses par rapport à une ouverture du marché selon le droit des cartels.

### **Des factures d'électricité transparentes pour les petits clients et les ménages privés**

Dans un premier temps, à partir de 2009, les petits clients et les ménages privés enregistrant un soutirage annuel inférieur à 100'000 kWh profiteront d'une sécurité d'approvisionnement élevée, de la non-discrimination et d'une plus grande transparence au niveau des coûts. Les coûts pour l'utilisation du réseau, la fourniture d'énergie, les redevances ainsi que les taxes à la collectivité figureront séparément sur la facture, tout comme les suppléments sur les coûts de transport du réseau haute tension. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les entreprises électriques sont tenues d'informer leurs clients par écrit sur l'origine et le mix de l'électricité soutirée.

Dans un second temps (après un délai transitoire de cinq ans), les petits clients et les ménages privés auront le choix entre rester chez leur fournisseur actuel ou s'approvisionner en électricité auprès d'un autre.

## **Tout ce qui concerne le cadre juridique dans le marché libéralisé de l'électricité**

### **Le marché de l'électricité sera régulé et surveillé**

L'EICOM est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie, prenant les mesures et rendant les décisions nécessaires à cet effet. Elle contrôle les prix de l'électricité, statue sur les litiges concernant le libre accès au réseau électrique et tranche en cas de divergences de vues quant à la rétribution à prix coûtant du courant issu d'énergies renouvelables injecté dans le réseau. Elle vérifie la sécurité de l'approvisionnement du pays en électricité et règle les questions de transport et de commerce international d'électricité.

### **Le marché de l'électricité a été ouvert en 2003 en fonction du droit des cartels**

En 2002, les citoyens suisses ont refusé la loi sur le marché de l'électricité (LME) et ont ainsi voté contre la libéralisation complète du marché de l'électricité. En 2003, le Tribunal fédéral a toutefois ouvert la voie à un «acheminement au cas par cas» en publiant un arrêté basé sur le droit des cartels et a ainsi ouvert le marché de manière purement juridique. Une législation spéciale manquait pour la mise en pratique, ce qui a rapidement débouché sur une nouvelle édition de la loi concernant la libéralisation, soit la nouvelle LApEI.

### **La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité en bref**

**La nouvelle loi confère à chaque consommateur final et à chaque producteur d'électricité le droit d'être raccordé au réseau. Les gestionnaires de réseau sont tenus de garantir à des tiers un accès non discriminatoire au réseau. A l'avenir, tous les acteurs du marché auront non seulement le droit d'utiliser le réseau, mais aussi d'y injecter de l'électricité. La LApEI édicte des directives claires concernant la sécurité d'approvisionnement pour les clients et supprime ainsi l'insécurité juridique au sein du marché en pleine ouverture.**

## Pas de pénurie d'électricité comme en Californie?

### Un approvisionnement fiable en électricité dans le marché libéralisé suisse

Contrairement à d'autres pays, l'ouverture du marché en Suisse a lieu selon des directives claires en ce qui concerne la sécurité et la qualité de l'approvisionnement. De plus, le gestionnaire du réseau de transport, swissgrid, et les autorités sont habilités à prendre des mesures efficaces en cas de goulets d'étranglement ou en vue de stabiliser le réseau. Un approvisionnement intérieur fiable dépend avant tout de savoir si l'énergie nécessaire peut être mise à disposition à tout instant. La capacité de production et de transport doit être dans tous les cas augmentée au cours des prochaines années.

### Une sécurité d'approvisionnement ancrée légalement pour les petits consommateurs (<100'000 kWh/an)

Lors de la mise sur pied de la LApEI et des ordonnances correspondantes, il a été spécialement tenu compte des consommateurs, les soi-disant clients «captifs», qui ne souhaitent pas participer à l'ouverture du marché. Le modèle MAG (modèle du choix avec approvisionnement garanti) offre la possibilité pour les ménages de rester aussi lors de la seconde étape de l'ouverture du marché auprès de leur entreprise d'approvisionnement communale qui doit leur garantir l'approvisionnement.

### L'AES s'engage en faveur d'une ouverture du marché ordonnée

En tant qu'organisation faîtière des entreprises électriques suisses, l'AES a en collaboration avec des spécialistes de la branche, influencé les dispositions légales pour une ouverture fiable du marché. Elle a remis au législateur des propositions claires surtout en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement et la clarté au niveau juridique. Dans le cadre du projet Merkur Access II, qui est à présent achevé, l'AES a mis sur pied des documents de base et d'application concernant la libéralisation du marché de l'électricité pour les entreprises de la branche. En outre, elle informe en permanence sur l'ouverture du marché et propose des formations (voir [www.electricite.ch](http://www.electricite.ch) > services > manifestations).

### Mot-clé «swissgrid»

En sa qualité de gestionnaire du réseau de transport, swissgrid est responsable du réseau suisse à très haute tension long de 6 700 kilomètres environ. La société surveille, conduit et gère l'ensemble du réseau de transport 380/220 kV et garantit l'accès à ce réseau sur la base de critères objectifs, transparents et non discriminatoires. Au sein du réseau d'interconnexion international, swissgrid assure une mission de coordination et de surveillance dans le cadre de l'UCTE (Union pour la coordination du transport de l'électricité). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'UCTE fait partie, comme tous les autres gestionnaires de réseaux de transport européens (GRT), du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E, ou ENTSO-E en anglais).



source: Axpo

Avec la création de la société swissgrid, la Suisse a répondu à une revendication centrale de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de l'Union européenne: l'UE avait posé la condition de fonder une société nationale du réseau pour pouvoir négocier bilatéralement un accord en matière d'électricité.

### **Bon à savoir!**

#### **Des prix de l'électricité plutôt avantageux**

La libéralisation du marché n'implique pas a priori des prix de l'électricité plus bas, mais une évolution des prix en fonction de critères concurrentiels. Les prix nominaux de l'électricité ont continuellement baissé depuis le milieu des années 90 pour atteindre un niveau historiquement bas en 2005. Au cours des dernières années, les prix ont connu une légère hausse en raison d'investissements nécessaires au niveau des lignes et des centrales, ainsi que de l'introduction de nouvelles redevances étatiques. Mais le niveau des prix actuel est toujours nettement inférieur au niveau du début des années 90. Bien que la raréfaction actuelle de l'offre persistera probablement et aura tendance à pousser les prix vers le haut, les prix de l'électricité continueront de manière générale de rester plus bas en Suisse qu'en Europe.

#### **De nombreux facteurs influencent le prix de l'électricité**

L'électricité étant un agent énergétique secondaire, son coût évolue notamment en fonction de celui des agents énergétiques primaires utilisés pour la produire (gaz, mazout, charbon, uranium, etc.). En outre, davantage d'impôts et de taxes d'incitation et de promotion seront à l'avenir prélevés directement avec le prix de l'électricité.

Les facteurs influençant le prix à la consommation sont donc les prix de l'énergie et de l'utilisation du réseau, plus les taxes et les redevances. Suivant la réglementation, les prix d'utilisation du réseau vont rester plus ou moins stables. Les prix de l'énergie vont toujours plus s'orienter en fonction du marché européen. Le renchérissement général et les investissements en suspens auront aussi une influence sur les prix. L'un dans l'autre, on peut s'attendre à ce que le prix de l'électricité augmente au cours des prochaines années. La stabilité des prix est avant tout garantie lorsque la capacité de production est suffisante dans le pays comme à l'étranger.

#### **L'AES en bref**

L'AES est l'association faîtière des entreprises électriques suisses avec un bureau à Aarau et un à Lausanne. Ses membres assurent plus de 90 % de l'approvisionnement en électricité en Suisse. L'AES s'engage en faveur de conditions-cadre favorables pour l'économie électrique, ainsi que pour un approvisionnement fiable en électricité. De plus, elle informe le public sur les thèmes de la branche électrique et offre de nombreuses prestations à ses membres.

Pour de plus amples informations: [www.electricite.ch](http://www.electricite.ch)

Association des entreprises électriques suisses (AES)

Hintere Bahnhofstrasse 10

5001 Aarau

Tél. 062 825 25 25, fax 062 825 25 26, e-mail: [info@electricite.ch](mailto:info@electricite.ch)